

Direction des Routes

COPIE

Colmar, le 08 MARS 2018

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 125/2018 – DIR

**Portant modification de la circulation sur la "Route des 5 Châteaux",
domaine privé du Département du Haut-Rhin, ouverte à la circulation publique,
située entre la limite d'agglomération de HUSSEREN-LES-CHATEAUX et le lycée
agricole au lieu-dit "Saint-Gilles" à WINTZENHEIM, assurant la desserte du
Château du Hohlandsbourg**

**La Présidente du Conseil départemental
du Haut-Rhin**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8, R. 411-25, R. 413-1 à R. 413-16 et R. 415-10,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière,
- VU** l'avis du Directeur des Routes,
- VU** l'arrêté départemental permanent n° 198/2002 du 31 juillet 2002 portant réglementation permanente de la circulation sur la Route des 5 Châteaux, domaine privé du Département ouverte à la circulation publique,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le second alinéa de l'article 3 de l'arrêté départemental permanent n° 198/2002 du 31 juillet 2002 est modifié comme suit :

"Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules conduits par :

- Les agents des services techniques du Conseil départemental du Haut-Rhin (Direction des Routes et Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie),
- Les agents de l'ONF (Office National des Forêts),
- Les personnels des services de secours,
- Ainsi que les personnes munies d'une autorisation permanente ou exceptionnelle délivrée par la Présidente du Conseil départemental."

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté départemental permanent n° 198/2002 du 31 juillet 2002 demeurent inchangés et sont applicables.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Château de Hohlandsbourg,
- MM. les Maires des Communes de WINTZENHEIM, WETTOLSHEIM, EGUISHEIM HUSSEREN-LES-CHATEAUX,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

COPIE

La Présidente



Brigitte KLINKERT